



LE DÉPARTEMENT

Pôle social

DIRECTION PERSONNES AGEES-PERSONNES
HANDICAPEES

ARRÊTÉ
N°2026-SAD-033

**Portant cession de l'autorisation de fonctionnement du
Service autonomie à domicile détenue par
le Centre Intercommunal d'Action Sociale « CIAS
CANTON DE MOUTIERS TARENTOISE » au profit du
groupement de coopération sociale et médico-sociale
(GCSMS) « CGSMS Groupement Intercommunal d'Action
Sociale (GCSMS GIAS) »**

*ANCIEN GESTIONNAIRE (CEDANT) : CIAS CANTON DE MOUTIERS TARENTOISE
NOUVEAU GESTIONNAIRE (CESSIONNAIRE) : GCSMS GROUPEMENT
INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (GCSMS GIAS)*

N° FINESS : 73 000 983 4

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

- VU Le Code général des collectivités territoriales ;
- VU Le code de l'action sociale et des familles, livre III, titre I (établissements et services soumis à autorisation), chapitre II, sections I et III, chapitre III, sections I et IV, notamment les articles L.313-1 et D.313-10-8, L313-1-1, D313-2 et L.313-1-3 ;
- VU L'article 44 de la loi n°2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la Sécurité sociale pour 2022, modifiant les articles L313-1-3, L313-11-1, L313-12, L347-1 du CASF, créant les articles L314-2-1 et L314-2-2 et abrogeant l'article 49 de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;
- VU L'article 22 de la loi n° 2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie ;
- VU Le décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile mentionnés à l'article L313-1-3 du CASF et aux services d'aide et d'accompagnement à domicile relevant des 1° et 16° du I de l'article L312-1 du même code ;
- VU Le schéma départemental des solidarités en vigueur ;
- VU L'arrêté départemental du 1^{er} avril 2025 portant renouvellement d'autorisation du service autonomie à domicile (SAD) « SAD CIAS CANTON MOUTIERS » situés à SALINS FONTAINE (73600) à compter du 31 décembre 2024 pour une durée de 15 ans ;

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20260518-2026-SAD-033-AR
Date de réception préfecture : 18/05/2026

CONSIDERANT le courrier de demande de cession adressé le 31 octobre 2025 aux autorités compétentes par le Centre Intercommunal d'Action Sociale « CIAS CANTON DE MOUTIERS TARENTOISE », titulaire et cédante de l'autorisation de fonctionnement du Service d'aide et d'accompagnement à domicile, et le groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) « GCSMS GROUPEMENT INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE », cessionnaire ; ainsi que le dossier complet permettant l'appréciation des conditions de cession transmis au Conseil départemental de la Savoie, conformément aux dispositions des articles L.313-1 et D.313-10-8 du code de l'action sociale et des familles ;

CONSIDERANT la convention constitutive du groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) « GCSMS GROUPEMENT INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE » signée le 10 décembre 2024 et son avenant signé le 7 janvier 2026 ;

CONSIDERANT l'extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale « CIAS CANTON DE MOUTIERS TARENTOISE » du 11 décembre 2024 ;

CONSIDERANT le protocole d'accord signé le 20 octobre 2025 entre le Centre Intercommunal d'Action Sociale « CIAS CANTON DE MOUTIERS TARENTOISE » et le groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) « GCSMS GROUPEMENT INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE » ;

CONSIDERANT le protocole annexé à la convention constitutive du GCSMS Groupement Intercommunal d'Action Sociale (GIAS) du 03/02/2026, établi conformément aux dispositions de l'article R.312-194-8 du Code de l'action sociale et des familles ;

CONSIDERANT que la demande présentée est sans incidence sur le fonctionnement de l'établissement concerné en termes de conditions d'implantation et de conditions techniques de fonctionnement ;

CONSIDERANT que toute cession d'autorisation d'un établissement ou service médico-social visé par l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles doit faire l'objet d'un accord des autorités compétentes pour l'autorisation, en vertu des dispositions de l'article L.313-1 ;

CONSIDERANT que le cessionnaire apporte les garanties techniques, morales et financières suffisantes et remplit ainsi les conditions requises pour gérer l'établissement et le service dans le respect des autorisations existantes, conformément aux dispositions du code de l'action sociale et des familles ;

SUR Proposition de Monsieur le Directeur général des services départementaux et Madame la Directrice générale adjointe du Pôle social du Département.

ARRÊTE

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20260518-2026-SAD-033-AR
Date de réception préfecture : 18/05/2026

Article 1 - L'autorisation visée à l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles délivrée au Centre Intercommunal d'Action Sociale « CIAS CANTON DE MOUTIERS TARENTOISE » pour le fonctionnement du Service autonomie à domicile aide « SAD DE MOUTIERS » à SALINS-FONTAINE (73600) est cédée au groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) « GCSMS GROUPEMENT INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE » à compter du 1^{er} janvier 2026.

A cette date, Le Centre Intercommunal d'Action Sociale se trouvera subrogée au GROUPEMENT INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE dans tous ses droits et obligations relatifs à l'autorisation cédée.

Article 2 - Le transfert d'autorisation au GCSMS ne modifie pas l'autorisation initiale ni sur le contenu ni sur la durée, accordée par arrêté n° 2025-SAD-037

Article 3 - La durée initiale de l'autorisation fixée par l'arrêté n°2025-SAD-037 est de 15 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2039.

A l'issue de cette période, le renouvellement de cette autorisation sera subordonné aux résultats des évaluations mentionnées à l'article L.312-8 du CASF, dans les conditions prévues à l'article L.313-5 du même code.

Article 4 - Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de ces établissements devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente selon l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles. Les autorisations ne peuvent être cédées qu'avec l'accord de l'autorité compétente pour les délivrer

Article 5 - Les caractéristiques de la présente décision sont enregistrées au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) comme précisé dans l'annexe jointe.

Article 6 - Dans les deux mois suivant sa notification à l'intéressé ou sa publication pour les tiers, la présente décision peut faire l'objet soit, d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et du Président du Conseil départemental de Savoie, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent. Cette saisine peut se faire par courrier au 2 Pl. de Verdun, 38000 Grenoble, ou par internet via « Télérecours citoyens » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.

Article 7 - Le Directeur général des Services du Département de Savoie et la Directrice générale adjointe du Pôle social du Département de Savoie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au cédant et au cessionnaire, et publié sur le site internet du Département de Savoie.

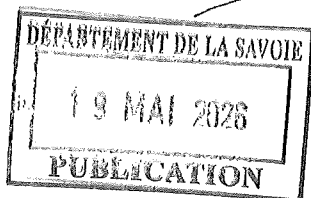
Chambéry, le 28 AVR. 2026

19 MAI 2026
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,

Isabelle ROBERT
Secrétaire générale

Le Président,
Pour le Président
La Vice-présidente
déléguée

Corine WOLFF



Accusé de réception en préfecture
073-22730019-20260518-2026-SAD-033-AR
Date de réception préfecture : 18/05/2026

Annexe FINESS - Cession d'autorisation du SSLAD DE MOUTIERS

Mouvements FINESS : Cession d'autorisation

Ancienne entité juridique : CIAS CANTON MOUTIERS TARENTOISE
Adresse : 422 avenue du Château – SIERSS - 73 600 SALINS-FONTAINE
N° FINESS EJ : 73 000 962 8
Statut : 08 - Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.)

Nouvelle entité juridique : GCSMS GROUPEMENT INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Adresse : 133 Quai Saint-Réal - 73600 MOUTIERS TARENTOISE
N° FINESS EJ : 73 001 481 8
Statut : 30 - G.C.S.M.S. Public

Etablissement : SAD CIAS CANTON MOUTIERS
Adresse : 422 Avenue du Château - 73600 SALINS FONTAINE
N° FINESS ET : 73 000 983 4
Catégorie : 460 - Service Autonomie Aide (S.A.A.) (ancien S.A.A.D.)

Equipements :

Triplet			Autorisation	
Discipline	Fonctionnement	Clientèle	Capacité	Dernière autorisation
469 Aide à domicile	16 Prestation en milieu ordinaire	700 Personnes Âgées	/	01/04/2025 (à compter du 31/12/2024)
469 Aide à domicile	16 Prestation en milieu ordinaire	010 Tous types de déficiences Personnes Handicapées	/	